

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer du mardi 7 avril 2015

Le mardi 7 avril 2015, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 25 mars 2015 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire

Présents : Roger HUET - Martine CUSSY - Daniel VINCENT - Emmanuelle JARDIN-PAYET - Annick DELFARRIEL - Marc BENICHON - Gilbert TALMAR - Pierre SCHMIT- Laurence DUPONT - André LECLAIRE - Jean-François MORLAY- Céline BLANLOT - Karen YVON-Pascal GUEGAN - Jessica PIERRE - Sophie LE PIFRE- Michel TOURNIER - Anne GOURLIN - Jacques FRICKER - Eric JAMES formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Jean-Paul FANET donne pouvoir à Gilbert TALMAR
Annick BELZEAUX donne pouvoir à Roger HUET

Secrétaire de séance : Roger HUET

Questions orales

- Aucune question.

1°) Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mars 2015

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 23 mars 2015.

2°) Affectation du résultat de la commune

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances présente à l'assemblée les principes et les constats qui ont guidé à l'élaboration du budget primitif 2015 et conduit les choix en matière d'investissement, de fonctionnement et de politique fiscale.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,

Décide, par 19 pour, 0 contre, 4 abstentions, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement à la section investissement pour 114 487.87 € au 1068.
- Excédent antérieur reporté pour un montant de 34 308.18 € à l'article 002.

3°) Vote des taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire rappelle au conseil la nécessité de déterminer les taux des trois taxes locales (habitation, foncier bâti, foncier non bâti).

Après avoir fait l'exposé des propositions de la commission des finances, à savoir une augmentation des taux de 7.25%, Monsieur le Maire demande au conseil de procéder au vote.

Le conseil municipal décide, 17 pour, 5 contre, 1 abstention, de voter les taux des impôts locaux 2015 comme suit :

- ✓ Taxe d'Habitation : 13.27 %
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 26.16 %
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 46.28 %

4°) Vote des subventions

Monsieur le maire-adjoint chargé des finances présente deux dossiers de demande de subventions complémentaires :

- Le cinéma le Cabieu demande 500€.
- L'association des retraités militaires, des anciens militaires et de leurs conjoints du Calvados (ARM14) demande 500€.

Sur les propositions de la commission de finances, le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote :

- ✓ une subvention de 400 € pour le cinéma le Cabieu
- ✓ une subvention de 100 € pour l'association des retraités militaires, des anciens militaires et de leurs conjoints du Calvados (ARM14)

Ces subventions seront reprises au budget primitif 2015.

5°) Vote du budget primitif 2015 de la commune

Monsieur l'adjoint au maire chargé des finances présente au conseil municipal le budget primitif 2015 du budget communal.

Le conseil municipal, par 18 pour, 4 contre, 1 abstention, après en avoir délibéré, vote par chapitre globalisé le fonctionnement et par opération la section investissement.

Le budget primitif 2015 s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses :	2 743 966.00 €
Recettes :	2 743 966.00 €

Section Investissement

Dépenses :	1 266 394.00 €
Recettes :	1 266 394.00 €

Total du budget primitif 2015

Dépenses :	4 010 360.00 €
Recettes :	4 010 360.00 €

6°) Vote du budget primitif 2015 - transport

Monsieur l'adjoint au maire chargé des finances présente au conseil municipal le budget primitif 2015 du budget transport.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote par chapitre globalisé la section d'exploitation et la section investissement.

Le budget primitif 2015 s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses :	27 675.00 €
Recettes :	27 675.00 €

Section Investissement

Dépenses :	3 200.00 €
Recettes :	3 200.00 €

Total du budget primitif 2015

Dépenses :	30 875.00 €
Recettes :	30 875.00 €

7°) Vote du budget primitif 2015 – pôle commercial

Monsieur l'adjoint au maire chargé des finances présente au conseil municipal le budget primitif 2015 du budget pôle commercial.

Le conseil municipal, par 19 pour, 4 contre, 0 abstention, après en avoir délibéré, vote par chapitre globalisé le fonctionnement et par opération la section investissement.

Le budget primitif 2015 s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses :	48 227.00 €
Recettes :	48 227.00 €

Section Investissement

Dépenses :	10 000.01 €
Recettes :	10 000.01 €

Total du budget primitif 2015

Dépenses :	58 227.01 €
Recettes :	58 227.01 €

8°) Admission en non-valeur

Monsieur le Maire présente au conseil une demande d'admission en non-valeur de treize titres émis à l'encontre de 6 administrés pour un montant total de 1 134.61 euros correspondant à des factures cantine et garderie.

Le Trésor public a mis en œuvre tous les recours dont il dispose pour recouvrer les fonds mais soit les administrés sont non solvables, soit les sommes sont minimales et correspondent à des frais de poursuite.

Il convient donc d'admettre en non-valeur ces treize titres pour une valeur totale de 1 134.61€.

Le conseil municipal, par 19 pour, 0 contre, 4 abstentions, après en avoir délibéré :

- admet en non-valeur la somme de 1 134.61 € correspondant aux titres 157-23-274-190-239-102-282-285-248-111-203 de l'année 2013 titres 87 et 174 de l'année 2014.

9°) Remboursement des arrhes – annulation de la salle polyvalente

Suite à des événements familiaux indépendants de leur volonté, deux familles ont fait part de leur souhait d'annuler leur réservation de la salle polyvalente (18/07/2015 et 19/09/2015) et demandé le remboursement de leurs arrhes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- rembourser à Madame QUENEA Isabelle la somme de 92 € correspondant aux arrhes versées pour la location de la salle polyvalente pour le 18 juillet 2015.

- rembourser à Monsieur GIRET Erwan et Madame CAHU Carole la somme de 138 € correspondant aux arrhes versées pour la location de la salle polyvalente le 19 septembre 2015.

-

10°) Remboursement concession de cimetière

Monsieur HABIB-DELONCLE Pierre a acquis une concession cinquantenaire le 17 septembre 2009. Pour des raisons personnelles il souhaite renoncer à cette concession actuellement vide de tout corps et demande sa rétrocession au profit de la commune. Le montant de la concession était de 189€ dont un tiers réservé au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

En conséquence le remboursement sera calculé sur la base de 126 € au prorata du temps de jouissance de la concession 715 du nouveau cimetière. Le montant à rembourser à Monsieur HABIB-DELONCLE est de 111.93 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- autorise la rétrocession de la concession 715 du nouveau cimetière au profit de la commune.
- autorise le remboursement de la somme de 111.93 € au profit du demandeur.

11°) Plan de formation des élus

Monsieur le Maire expose que la Loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

Il indique qu'une délibération est prise obligatoirement concernant les droits à la formation.

Elle détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Par ailleurs, un tableau des actions suivies financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus.

Monsieur le Maire indique que la commission administration générale a travaillé à l'élaboration d'un plan triennal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- valide le plan triennal présenté au conseil à raison d'une enveloppe financière de 5 000 € par an.
- dit que la dépense correspondante est reprise au budget de la commune chapitre 65 – article 6535.

12°) Aire environnement – convention entretien des espaces verts

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre l'association AIRE-ENVIRONNEMENT et la commune d'Hermanville-Sur-Mer pour les travaux d'aménagement et d'entretien du patrimoine communal. L'heure de travail est facturée 9.60 € net.

Objet de la convention	Nb d'heures	Total net
Entretien patrimoine communale	500	4 800.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 pour, 0 contre, 1 abstention :

- autorise le Maire à signer la convention ci-dessus mentionnée.

13°) Création d'un poste saisonnier au syndicat d'initiative

La saison estivale approchant, il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent non titulaire (pour un emploi saisonnier) pour le syndicat initiative Place du Cuirassé Courbet qui sera ouvert du 1^{er} Juillet au 31 août 2015, pour une durée hebdomadaire de 33 h 00.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi saisonnier d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à caractère temporaire et à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires. La rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- autorise le Maire à recruter un agent non titulaire pour faire face à un besoin saisonnier tel que défini par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.
- précise que l'emploi saisonnier d'adjoint administratif de 2^{ème} classe est un emploi à caractère temporaire et à temps non complet (33 heures hebdomadaires) du 1^{er} juillet au 31 août 2015.
- précise que la rémunération sera calculée sur la base du premier échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

14°) Création d'un poste saisonnier aux services techniques

Compte tenu de la charge de travail des services techniques, et l'absence d'un agent, il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent non titulaire (emploi saisonnier) pour les services techniques pour une durée de 2 mois. Monsieur le Maire propose la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe à caractère temporaire et à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. La rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, par 19 pour, 4 contre, 0 abstention, après avoir délibéré :

- autorise le Maire à recruter un agent non titulaire pour faire face à un besoin saisonnier tel que défini par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.
- précise que l'emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe est un emploi à caractère temporaire et à temps complet (35 heures hebdomadaires), pour une période de 2 mois.
- précise que la rémunération sera calculée sur la base du premier échelon du grade d'agent d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

15°) Rémunération stagiaire

Monsieur le Maire rappelle que tous les stages d'une durée supérieure de 2 mois font l'objet d'une gratification (article D124-8 et du code de l'éducation décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 - art. 1).

Le montant horaire minimal de la gratification est égal à 13.75% plafond horaire de la sécurité jusqu'au 31 août 2015 et 15% à partir du 1^{er} septembre 2015. Ce montant

correspond également au seuil d'exonération de cotisations sociales. La gratification doit être versée mensuellement.

Monsieur le Maire rappelle que la commune accueille régulièrement des stagiaires et qu'il convient de délibérer sur les règles d'indemnisation des stages de plus de deux mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer des conventions de stage pour des durées supérieures à deux mois.
- dit que les stagiaires seront rémunérés sur la base de 13.75% du plafond horaire de la sécurité sociale jusqu'au 31 août 2015 et 15% à partir du 1^{er} septembre 2015.
- dit que Monsieur Pierre MACE bénéficiera de ce dispositif.

16°) Informations du maire, des adjoints au maire et des conseillers délégués

- Incident : incendie de deux poubelles dans le parc municipal. Dépôt de plainte à la gendarmerie.
- Cérémonie du vendredi 8 mai – rassemblement à 10h45 – Cérémonie au monument aux morts à 11h00.
- Réunion de la commission urbanisme le vendredi 10 avril 2015 à 14h00 en mairie pour la présentation du projet de l'ouverture à l'urbanisation de la zone « la Guelle » à l'occasion de la modification du PLU.
- Vernissage de l'exposition des « 30 ans de l'APE » et de l'exposition sur « le Cirque » le mercredi 6 mai à 19h00 à la médiathèque.
- Samedi 25 avril 2015 – Comédie policière interactive et déambulatoire « Témoignage exigé » présentée par Les trous du Culte. En première partie la chanteuse LIZA.
- Les mini-concerts du 29 mars ont été très appréciés des spectateurs. Les jeunes de la MJCI ont tenu la buvette pour financer une partie de leur voyage au ski.
- Commission vie quotidienne : Monsieur le conseiller délégué aux travaux de la vie quotidienne fait un compte-rendu des travaux réalisés en 2014 et présente les travaux pour 2015 (désensablement de la digue, réalisation d'une plate-forme dans le parc de la ferme, création d'un muret dans l'ancien cimetière, création d'un muret avenue du 6 juin, etc ...).

17°) Questions orales

Aucune question

Fin du conseil : 20h55

Prochain conseil : date indéterminée.